RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 27/09/2022

VOI.22.00.A02447

OBJET : Arrêté temporaire de circulation AVENUE DE L'OBSERVATOIRE

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise SOBECA

Considérant que des travaux de pose de virolle et mât d'éclairage public provisoire rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/09/2022 au 07/10/2022 AVENUE DE L'OBSERVATOIRE

ARRÊTE

Article 1: À compter du 27/09/2022 et jusqu'au 07/10/2022, un fort empiétement sera instauré, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE dans sa section comprise entre le n°45 et le n°49.

Article 2: À compter du 27/09/2022 et jusqu'au 07/10/2022, la circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 30 mètres, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE dans sa section comprise entre le n°45 et le n°49.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

2 7 SEP. 2022Besançon, le _____

Pour la Maire, Par délégation,

Marie ZEHAF Conseillère Municipale Délégyée